



Seuls les textes figurant dans la version 2006 du Manuel du moniteur et du responsable fédéral, téléchargeable, font référence. Site de la CTN: <<http://ctn.ffessm.fr>>

Jean-Louis Blanchard président

Les échos de la commission technique nationale

Par Jean-Louis Blanchard, président

Malgré un ordre du jour chargé, les représentants techniques des régions se sont penchés le 23 septembre sur maints thèmes d'actualité, et le travail fourni a été, comme d'habitude, dense et solide. Voici les extraits du procès-verbal de la réunion de la CTN, résumant les points développés. Par ailleurs, un texte de Claude Duboc fait le point sur l'arrivée de la samba dans les cursus et dans le mode d'évaluation des épreuves d'apnée.

Intégration de certains moniteurs CMAS ou FSCT à l'environnement fédéral

Les fédérations CMAS européennes ne pratiquent pas la reconnaissance totale et mutuelle de leurs moniteurs.

En fait, beaucoup sont plus "sévéres" qu'en France puisque non seulement elles ne donnent pas possibilité de délivrer des diplômes, mais elles ne donnent même pas directement de prérogatives pédagogiques, alors que nous le faisons en France (annexes de l'arrêté du 22 juin 1998). De ce fait, malgré les apparences, la France n'a pas beaucoup de leçons à recevoir en termes d'ouverture européenne. La FFESSM, dans le total respect des arrêtés, reconnaît les moniteurs CMAS comme ayant plein droit d'enseignement, dès lors qu'ils sont membres de la FFESSM et suivent les règles prévues (certificat médical, notion de directeur de plongée, seul fondé à autoriser ou pas telle ou telle plongée, etc.).

En revanche, concernant les conditions de certification au sein de la FFESSM, notre fédération n'autorise pas ces moniteurs à délivrer nos propres diplômes. Notons que la même situation concerne les moniteurs FSCT. L'objectif de

la CTN a été de permettre, moyennant conditions, à certains moniteurs CMAS étrangers de pouvoir délivrer les diplômes de plongeurs FFESSM. Cette ouverture concerne les moniteurs CMAS (et FSCT) qui rentrent pour de bon au sein de la FFESSM : licence, activité régulière en association, etc. La filière détaillée sera présentée en détail dans *CTN Info* de janvier 2007.

Contenus de formation et qualifications recycleur circuit fermé type Inspiration Classic, Inspiration Vision, ou Évolution

Les cursus sont prêts. Quelques calages dans l'architecture et dans l'administration des qualifications restent à faire. On peut espérer une diffusion à compter du 1^{er} janvier 2007.

Accidentologie des RSE

Les docteurs Bruno Grandjean et Éric Bergman attirent l'attention sur des accidents recensés

entre Marseille et Toulon pendant des examens : mis à part des défaillances physiques, ces épreuves sont bien contrôlées par les jurys ; toutefois, quelques cas sont encore recensés lors d'épreuves de RSE. Bruno Grandjean précise que la RSE représente 8 % des accidents de plongée en enseignement, et 1,5 % des accidents en plongée en général. Il faut rappeler qu'actuellement, la RSE est arrêtée avant la surface, dans la zone des 6-3 mètres, et que l'organisation des jurys en "norid" a été abandonnée. A contrario, l'apprentissage de la RSE a sans doute permis d'éviter des accidents graves, mais il est malheureusement difficile de quantifier la portée du caractère préventif de la maîtrise de la RSE. Cet exercice est fondamental dans la formation du plongeur. On peut penser que cette formation est plus ou moins évincée, car réputée scabreuse, ce qui conduit à un apprentissage insuffisant, et explique peut être les problèmes rencontrés en examen.

Examen de moniteur fédéral deuxième degré à Niolon Septembre 2006



- N° 1483 : Régis Bouchon, Laxou.
- N° 1484 : Didier Capderou, Pau.
- N° 1485 : Bernard Caralp, Berck.
- N° 1486 : Jöry Coppa, Paris.
- N° 1487 : Yolande Esquirol, Toulouse.
- N° 1488 : Jean-Luc Fontaine, St Denis.
- N° 1489 : Alain Gally, Nancy.
- N° 1490 : Renny Hintze, Versailles.
- N° 1491 : Anne-Sophie Kessler, Nancy.
- N° 1492 : Stéphane Lefebvre, Forges Les Eaux.
- N° 1493 : Didier Lherm, Gourdon.
- N° 1494 : Frédéric Orsini, Marseille.
- N° 1495 : Jacques Piquet, St Moreil.
- N° 1496 : Mickaël Piquet, Rennes.
- N° 1497 : Claude Rivière, Senlis.
- N° 1498 : Jean-Marie Sallaberry.
- N° 1499 : Mario Santinacci, Algérie.
- N° 1500 : Muriel Ung Bao, Paris.

La samba est au programme

Claude Duboc présente une réflexion sur un accident atypique appelé samba. Cet accident reflète un état d'hypoxie en sortie d'apnée. Bien connue des apnéistes, cette samba a été constatée lors d'une épreuve d'apnée sur un examen de MF2. Il convient de prendre en considération ce risque de deux façons :

a) Prise en compte de la connaissance de ce phénomène de la samba, appelé manifestation pré-syncope dans le *cursus* de formation du niveau 4 et du MF2, connaissances théoriques.

b) Prise en compte de ce phénomène de la samba pendant certaines épreuves pratiques d'apnée (niveau 4, et MF2) : pendant un examen, à l'issue d'une apnée, le candidat doit :
- faire le signe OK,
- articuler distinctement son nom,
- rester à la disposition du jury durant 30 secondes.

La syncope consécutive à l'épreuve d'apnée est éliminatoire pour l'examen de niveau 4 et de MF2.

Le plongeur niveau 5 ; éclaircissement des conditions d'accès

Dans l'objectif de clarifier les conditions d'accès à la qualification "P5 FFESSM" il est nécessaire de préciser le texte existant. Il est décidé de modifier le texte concernant le P5 dans le *Manuel du moniteur*.

Voici les nouvelles données à inclure dans le texte :

Conditions de candidature

1) Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité à la date de la délivrance de la qualification de plongeur niveau 5.

2) Être âgé de 18 ans au moins.

3) Être titulaire au minimum du niveau IV de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence (exclusivement : niveau 4 délivré par la FSQT, ou par l'ANMP, ou par le SNMP).

Prérogatives

Elles sont définies par l'arrêté du 22 juin 1998, modifié 2000.

Les prérogatives attachées à cette fonction ne peuvent être exercées qu'à titre bénévole dans un club et avec l'accord du président de ce club.

Conditions de délivrance

Cette qualification est délivrée par un moniteur fédéral 1^{er} degré ou un BEES 1 licencié. Elle est contresignée par le président du club. Etc.

Adaptation de la procédure DTH en surface

Les textes définissant les épreuves de DTH aux différents niveaux (initiateur, niveau 4, MF2) présentent des différences, et il devient nécessaire de les harmoniser surtout en ce qui concerne la phase de tractage et surtout la fin d'une DTH. Il est décidé à l'unanimité que (aussi bien dans le *cursus* initiateur, niveau 4 capacitaire, MF1, MF2) :
- un délai minimum de tractage sera fixé par le jury, tenant compte des conditions environnementales,
- ne plus approcher les échelles de trop près,
- ne plus faire les prises d'échelles.

Refus des documents stockés via le Web sur des sites privés

Certains sites privés proposent le stockage de données personnelles. Ainsi certains

plongeurs peuvent archiver leur carnet de plongée, leurs diplômes, leurs certificats médicaux sur le Web. Dans la mesure où les pièces demandées doivent être "originales", il est décidé de ne pas accepter les pièces justificatives issues de sites informatiques. Délai minimum de 30 jours pleins entre deux participations d'un candidat à l'examen d'initiateur. Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session. (Le non-respect de ce délai, découvert a posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté).

Précisions sur les groupes d'épreuves dans l'examen niveau 4

Tout candidat conservant une partie de l'examen (pratique ou théorie), peut repasser, dans un délai de 9 mois, la partie (et non le groupe d'épreuves) pour laquelle il a échoué.

Ceci afin de bien faire le distinguo entre la partie pratique et les deux groupes qui la composent : le groupe "condition physique" et le groupe "scaphandre". ■



L'Île de la Réunion vous attend !

L'Île Intense sera présente au 9^{ème} Salon de la plongée

Saint Denis →

Le Port
Le Dodo Palmé - Tél. : 0692 77 60 71
<http://www.dododpalme.com>

Saint Gilles
Aress - Tél. : 0262 24 23 30 - <http://www.aress.fr>
Corail Plongée - Tél. : 0262 24 37 25
<http://www.corail-plongee.com>
Bleu Marine - Tél. : 0262 24 22 00
<http://www.bleu-marine-reunion.com>
Ô Sea Bleu - Tél. : 0262 33 16 15 - <http://www.reunion-plongee.com>
Sub Marine Réunion - Tél. : 0262 33 17 15 - <http://www.submarine.fr>

Saint Leu
Réunion Formation Plongée - Tél. : 0262 34 14 68
daniel.cheviron@wanadoo.fr
Abyss Plongée - Tél. : 0262 34 79 79 - <http://www.abyss-plongee.com>
Aquabulle Plongée - Tél. : 0262 0262 34 88 58
<http://www.aquabulle-plongee.com>
B'Leu Océan - Tél. : 0262 34 97 49 - <http://www.bleuocean.fr>
Sub Excelsus - Tél. : 0262 34 73 65
<http://www.excelsus-plongee.com>

Saint Pierre

Volcan

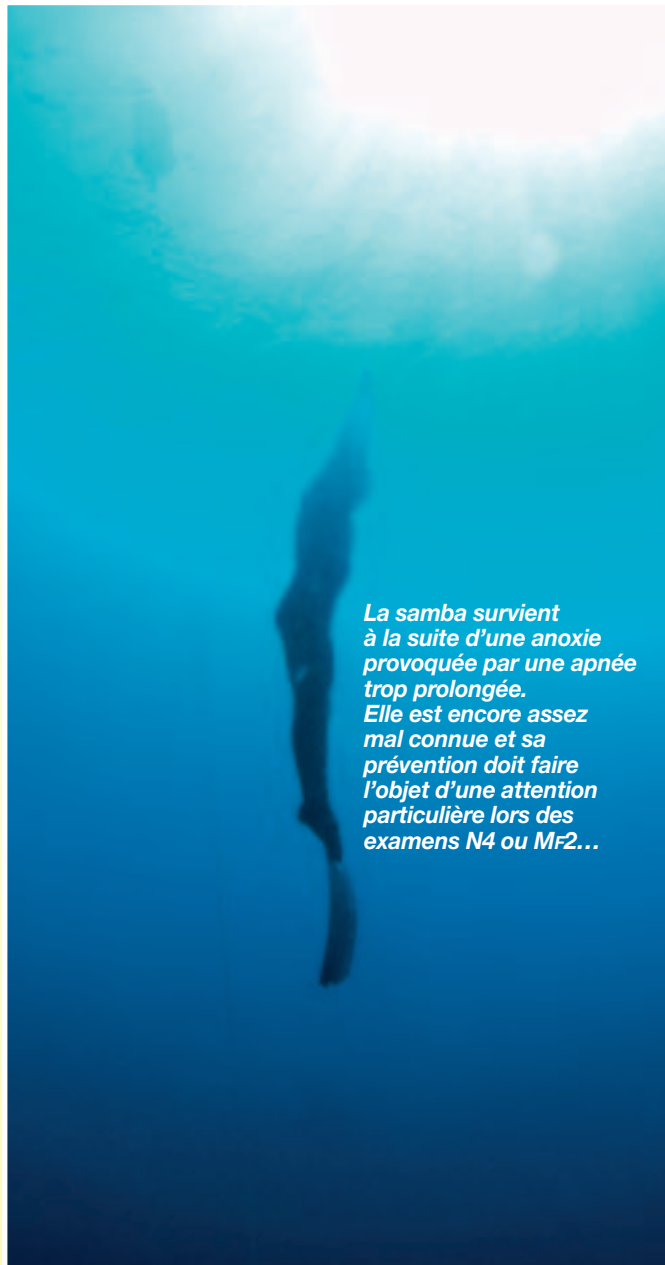
Destination à l'honneur du 9^{ème} Salon de la plongée à Paris, du 12 au 15 janvier 2007

La samba (ou manifestation pré-syncopale)

Par Claude Duboc

La samba est définie comme étant une perte de contrôle moteur de l'apnéiste, et c'est une étape dans l'anoxie qui peut mener à la syncope. Elle est due à une prolongation trop importante de l'apnée. Les manifestations sont très larges, variables et peuvent aller d'un très léger tremblement des mains, des paupières, de la mâchoire, une légère et brève absence dans le regard jusqu'à un tremblement important des membres qui peut durer plusieurs secondes. Une samba importante peut facilement dégénérer vers une syncope anoxique et il faut donc être vigilant et prêt à intervenir quand on observe ces symptômes chez un coéquipier, ou quand on appartient au jury de l'épreuve d'apnée au niveau IV, a fortiori au M_F2. Le plongeur lui-même, doit impérativement être capable d'identifier ces symptômes car ils lui imposent d'écouter au maximum l'immersion et de se concentrer pour gérer, autant que faire se peut, ce problème. C'est particulièrement le cas pour les candidats au niveau IV et au M_F2 qui n'ont pas obligatoirement des grandes qualités d'apnéistes et qui doivent donc être sensibilisés sur l'apparition de ces signes qui peuvent de prime abord paraître tout à fait anodins.

Sur le strict plan de la physiologie, il n'y a pas de réelles données si ce ne sont celles qu'on évoque dans tous les cours dès le niveau IV sur la syncope anoxique. Le taux d'oxygène passe au-dessous



La samba survient à la suite d'une anoxie provoquée par une apnée trop prolongée. Elle est encore assez mal connue et sa prévention doit faire l'objet d'une attention particulière lors des examens N4 ou M_F2...

d'un certain seuil qui, dans ce cas particulier, n'est pas suffisamment abaissé pour provoquer la syncope. Bien sûr, l'hyperventilation est largement à incriminer dans ces manifestations puisqu'on sait parfaitement qu'elle va générer une baisse significative du CO₂ sanguin sans pour autant faire augmenter la quantité d'O₂ disponible car l'hémoglobine est déjà quasiment saturée. Or ce taux de CO₂ est l'un des facteurs qui déclenche l'envie de respirer, elle prive donc d'un signal informant du besoin d'interrompre l'apnée. Une interrogation d'apnéistes de bon niveau ayant ressenti ces symptômes montre que d'autres facteurs favorisants semblent intervenir : le niveau de relaxation avant l'apnée (tendu ou confiant) ; l'importance donnée à la performance (applicable à nos épreuves d'examen de plongeurs) ; la méforme physique ou mentale ; le stress. Avant la samba, les apnéistes évoquent des ressentis pré-curseurs : fourmillements, chaleur, lourdeur, être comme du coton, anesthésie. Après l'incident, la récupération est rapide mais il peut y avoir une amnésie totale de l'événement.

Y. CHOCOLOFF

On peut en dernier lieu s'interroger sur la limite qu'il conviendrait d'établir entre une simple sensation éventuellement désagréable et un véritable accident qui pourrait amener à considérer une épreuve d'examen comme non faite. On peut pour cela se rapporter aux critères d'évaluation utilisés lors des compétitions d'apnée au cours desquelles on valide la performance en testant la parole : "tout va bien" + le signe Ok. Cette utilisation de la parole est à mettre en relation avec les tremblements de la mâchoire. De plus l'apnéiste doit rester à la disposition du jury pendant 30" car certaines malaises se produisent quelques secondes après la reprise ventilatoire. ■

Délivrance de certains niveaux d'apnée par les enseignants techniques

Les enseignants techniques formant les plongeurs, y compris sur des compétences d'apnée, il est cohérent de leur reconnaître la possibilité de valider certains niveaux définis par la commission apnée. Ainsi, les enseignants de la commission technique, dès le E1, sont reconnus compétents pour délivrer :

- les deux cartes de "rando subaquatique".
- le niveau 1 apnée.
- le niveau 2 apnée.

Ces qualifications sont menées sur une profondeur maximum maximale de 6 mètres. Pour les contenus de formation et les modalités de certification, il suffit de se rapprocher de la commission nationale d'apnée : voir site par lien à partir du site de la FFESSM. ■